

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION
aux garanties
complémentaires facultatives**

à retourner à :



33735 BORDEAUX CEDEX 9

par mail : ffm@amv.fr ou par Fax : 05. 56. 34. 64. 86

Pour toute information, vous pouvez contacter AMV ASSURANCE par téléphone au :
05. 56. 12. 89. 57

Nom du Club :

Adresse du Club :

Nom du souscripteur :

Adresse du souscripteur :

N° Tél. portable :

Type et N° de Licence :

Date de naissance :

**GARANTIES COMPLÉMENTAIRES
FACULTATIVES CHOISIES**

GARANTIES CHOISIES	OPTION	COTISATION
Indemnités en cas d'hospitalisation		
Indemnités journalières (arrêt de travail)		
Capital complémentaire (décès)		
Capital complémentaire (invalidité)		
Non-Assurés sociaux*		
TOTAL COTISATIONS		€

* Pour les non-assurés sociaux cochez la case correspondante, une seule option étant proposée.

Prise d'effet des garanties :

- le 1er janvier 2012, si le bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant a été envoyé en 2011 (le cachet de la Poste faisant foi).

- le lendemain de l'envoi du bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant si cet envoi a lieu en 2012 (le cachet de la Poste faisant foi).

Elles expirent dès la fin de la validité de la licence, et au plus tard le 31 décembre 2012.

Date : | . | . | . | . |

Signature du demandeur pour les majeurs
ou du représentant légal pour les mineurs

**DEMANDE DE DEVIS
Assurance Moto ou Quad**

Dans le cadre des activités liées à votre licence FFM, votre Responsabilité Civile est garantie par l'organisateur de la manifestation lorsque vous participez à une compétition et à ses essais, et par votre licence lorsque vous participez à un entraînement (dans les limites et conditions exposées dans la présente demande de licence et dans l'annuaire de la FFM).

Par contre, si vous souhaitez utiliser votre moto (ou votre quad) en dehors des activités liées à votre licence, soit sur la route lorsqu'il est immatriculé, soit sur un terrain privé s'il ne l'est pas, la loi vous fait obligation de l'assurer au minimum en Responsabilité Civile conformément à l'article L 211-1 du Code des Assurances.

Dans le cadre du partenariat qu'elle a noué avec AMV, la FFM vous offre la possibilité de satisfaire à cette obligation d'assurance : demandez un devis directement à AMV et bénéficiez d'une offre de bienvenue (deux mois d'assurance offerts pour toute nouvelle souscription, en votre qualité de licencié FFM).

*Sans aucun engagement de ma part,
veuillez me faire parvenir mon devis personnalisé.*

A remplir très lisiblement en lettres majuscules. Merci

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : | | | | |

Ville :

N° Tél. portable :

Adresse e-mail :

Moto :

Marque :

Modèle :

Type :

Cylindrée :

Votre date de naissance : | | | | |

Date d'obtention de votre permis moto : | | | | |

Date de 1ère mise en circulation de la moto : | | | | |

Date d'acquisition de la moto : | | | | |

Coefficient de réduction ou majoration : | | , | | | | (bonus - malus)

Nombre de sinistres responsables au cours des 3 dernières années : | |

Nombre de sinistres non responsables au cours des 3 dernières années : .. | |

A compléter et à retourner à :



33735 BORDEAUX CEDEX 9
ou par Fax : 05. 56. 34. 64. 86

Vous pouvez également souscrire directement sur le site internet :

www.amv.fr

